

Sites Natura 2000
FR9400610 « Embouchure du Taravo »,
FR9400616 « Juniperaie de Porto Pollo et plage de Cupabia »

Compte-rendu des comités de pilotage
du lundi 18 juillet 2019 à la Maison de la Nature, Serra di Ferro

Mme **BACONNAIS-ROSEZ**, sous préfète de Sartene et M **FERAL** pour la DDTM ouvrent cette demi-journée dédiée à Natura 2000 et en présentent le déroulement :

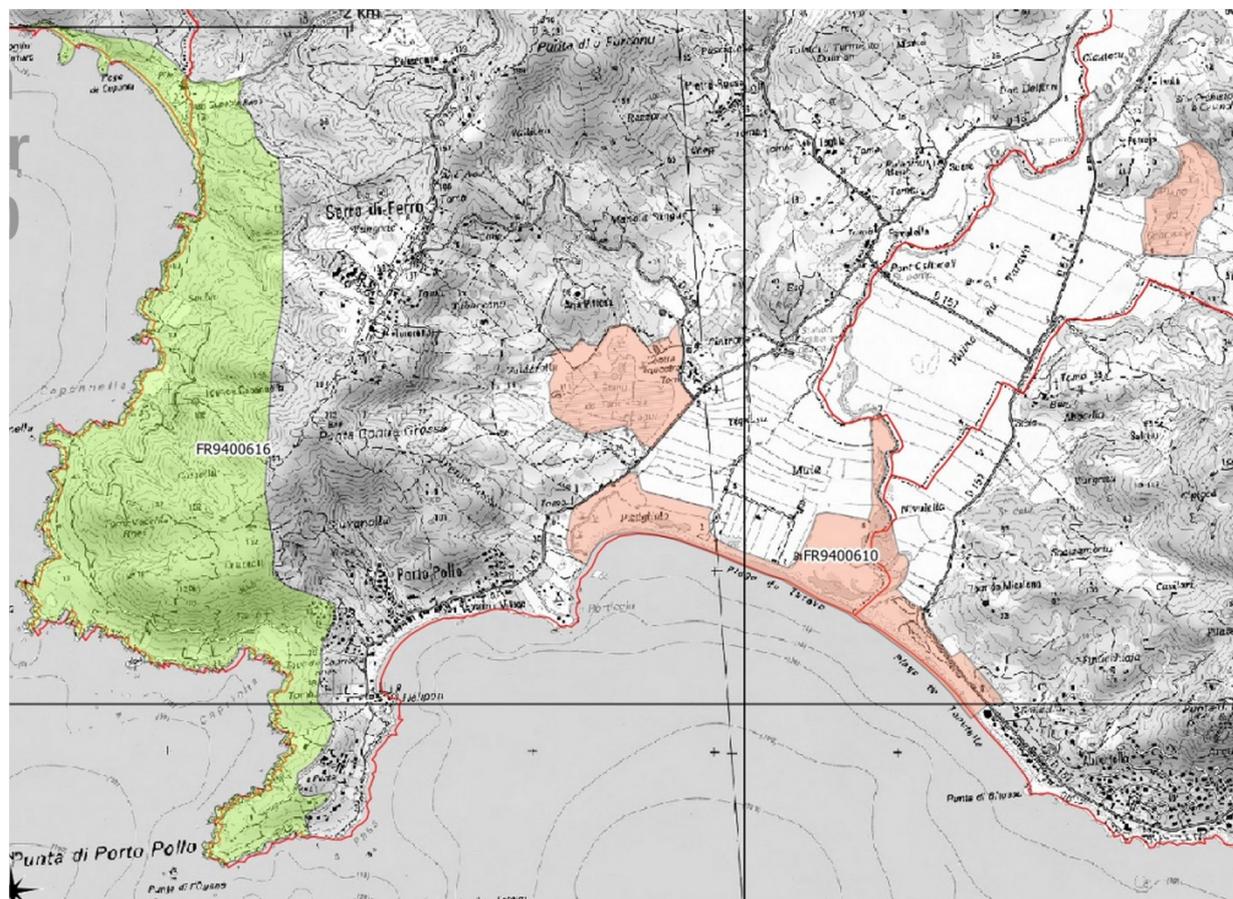
- **de 14h00 à 14h30** : réunion préalable aux comités de pilotage (COFIL) des sites FR9400610 « Embouchure du Taravo », FR9400616 « Juniperaie de Porto Pollo et plage de Cupabia », en présence des représentants élus des collectivités territoriales.
- **de 14h30 à 18h00** : comités de pilotage successifs des sites concernés.

Les deux sites Natura 2000 qui font l'objet de la réunion de ce jour sont suivis, au nom de l'État, par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse-du-Sud (DDTM2A).

Seront abordés successivement les deux COFIL de deux sites Natura 2000 : en premier le site FR9400610 « Embouchure du Taravo » puis le site FR9400616 « Juniperaie de Porto Pollo et plage de Cupabia ».

Ordre du jour

- COFIL en session restreinte : gouvernance de chacun des sites
- Information générale sur les procédures Natura 2000 terrestre et marine
- Information sur les décisions des élus relatives à la gouvernance des sites
- COFIL du site Natura 2000 de l'embouchure du Taravo
- COFIL du site Natura 2000 de la plagede Cupabia et juniperaie de Porto Pollo
- Questions diverses



Réunion préalable aux comités de pilotage

Les membres élus ou représentants d'une collectivité présents lors de cette réunion préalable :

- **M Vincent CICCADA**, communauté de communes Pieve de l'Ornano Taravo
- **M. Jean ALFONSI**, commune de Serra di Ferro et Collectivité de Corse
- **M Faustin PEDINIELLI**, communauté de communes du Sartonais Valinco

Les communes d'Olmeto, Sollacaro et Coti Chiavari n'étaient représentées qu'indirectement via les communautés de communes.

M. FERAL introduit la réunion préalable aux COPIL. L'objectif de cette réunion est de désigner, pour chaque site, conformément à l'article R414-8-1 du Code de l'Environnement, le président du COPIL « *intuitu personae* » et la collectivité responsable de la maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

Le président du COPIL :

- convoque le COPIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire et notamment : pour valider les différentes étapes de la rédaction du DOCOB, ou pour faire un bilan de l'animation du site, ou pour proposer de nouvelles actions non envisagées jusque-là dans le document d'objectifs
- préside le COPIL, permet à la diversité des voix de se faire entendre lors des débats qui y sont menés, arbitre si nécessaire
- si besoin se fait ambassadeur de projet auprès des différentes instances politiques et administratives

La collectivité porteuse (ou maître d'ouvrage) chargée de l'élaboration ou de la mise en œuvre du DOCOB (animation Natura 2000) :

- monte les dossiers de financement,
- assure l'intendance administrative (convocations, rédaction des comptes-rendus, ...),
- facilite l'interface entre le travail technique et les habitants et usagers du site,
- peut agir en régie avec l'assistance éventuelle de partenaires techniques OU peut recruter par appel d'offre un ou plusieurs prestataires chargés de la rédaction du DOCOB ou de l'animation Natura 2000.

M. FERAL rappelle que la DDTM2A se tiendra à la disposition du président du COPIL et de la collectivité porteuse désignée sur chaque site pour les aider à accomplir leurs missions dans les meilleures conditions (constitution des dossiers de demande de subvention, rédaction de cahiers des charges techniques, mise en relation avec des prestataires techniques...).

L'objectif de la réunion préliminaire est donc la nomination d'un président et d'une collectivité porteuse pour les sites Natura 2000 FR9400610 « Embouchure du Taravo », FR9400616 « Juniperaie de Porto Pollo et plage de Cupabia » ; après débat entre les membres élus il ressort que :

M Vincent CICCADA, de la communauté de communes Pieve de l'Ornano, **prend la présidence de chacun des 2 sites Natura 2000 Taravo et Cupabia.**

La commune de Serra di Ferro assurera la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 pour chacun des 2 sites des 2 sites Natura 2000 FR9400610 « Embouchure du Taravo » et FR9400616 « Juniperaie de Porto Pollo et plage de Cupabia ».

Le financement type de l'animation est de 40 % FEADER, 40 % État et 20 % d'auto-financement. La commune devra monter son dossier de financement en double (un pour le FEADER et un pour l'État) dès cet automne pour pouvoir bénéficier des fonds de l'État début 2020.

Cette décision est ensuite présentée aux membres présents des deux comités de pilotage qui ouvrent leurs sessions plénières.

Nom	Organisme/qualité	Tel, messagerie électronique	signature
FERRAL <i>Gaël</i>	DDTM/MPNB	06 95 10 87 24	<i>[Signature]</i>
SOLCHET <i>Rodolphe</i>	CDC	06 85 79 19 68	<i>[Signature]</i>
LOGÉROT <i>Xavier</i>	DDTA Adpt	06 32 00 36 99	<i>[Signature]</i>
RICHEUX <i>Jérémy</i>	DDTM/MPNB	06-47-33-95-46	<i>[Signature]</i>
GARRIDO <i>Maie</i>	OEC/SEIN	06.17.44.68.40	<i>[Signature]</i>
PARADIS <i>Guilhan</i>	indépendant	06.24.49.43.78	<i>[Signature]</i>
VINCENZI <i>Virginie</i>	DREAL/SBEP	04 95 51 79 81	<i>[Signature]</i>
PAUL <i>Sarah</i>	Staxane DREAL/SBEP		<i>[Signature]</i>
FOATA <i>Cécile</i>	Mairie SDF	04 95 74 02 12	<i>[Signature]</i>
ALFONSI <i>Jean</i>	DDTM/MPNB	CDC Corse	<i>[Signature]</i>
CICCADA <i>Vincent</i>	Corse Corse Université Carrière	06 87 49 38 68 vincent.ciccada@orange.fr	<i>[Signature]</i>
QUILICI <i>Jérôme</i>	CDC/ODL	06 20 46 13 53	<i>[Signature]</i>
BANCUCCI <i>Stéphane</i>	CDC/Direction Départementale	06 73 98 83 46	<i>[Signature]</i>
DI ROSA <i>Jean Michel</i>	CDC/Direction des Activités Naturels	jean-michel.diorse@nufa.corsica 06 73 32 47 22	<i>[Signature]</i>
ABBATUCCI <i>Jacques</i>	Exploitation Agricole	06 45 59 26 07	<i>[Signature]</i>
Faustin Pedinielli, communauté de communes du Sartenais Valinco			

Comité de pilotage du site

FR9400610 « Embouchure du Taravo »

Les décisions relatives à la gouvernance du site sont présentées à l'ensemble des membres du comité de pilotage : **M Vincent CICCADA**, de la communauté de communes Pieve de l'Ornano, prend la présidence du comité de pilotage et la commune de Serra di Ferro assurera la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 du site Natura 2000 Embouchure du Taravo.

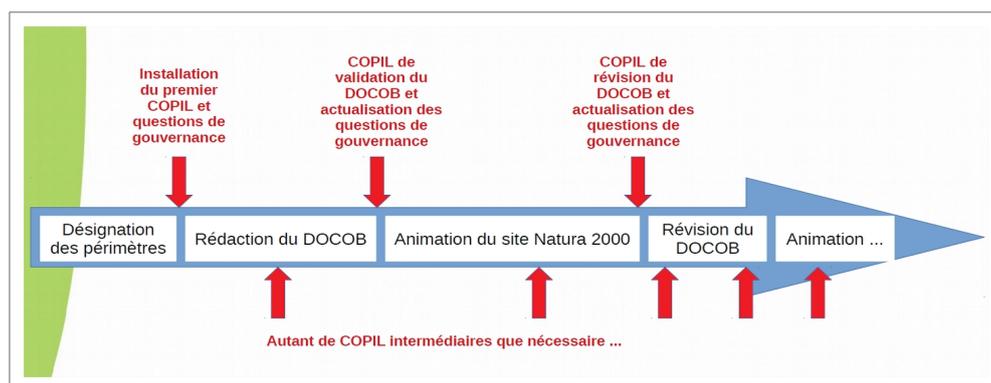
L'État propose un rappel du fonctionnement du réseau Natura 2000.

Généralités sur Natura 2000

Au niveau des généralités portant sur la politique Natura 2000, communes aux 2 sites, il est rappelé que le réseau d'espaces naturels Natura 2000 est une démarche d'inspiration européenne. Les directives « Oiseaux » et « Habitats » régissent les sites d'intérêt communautaire constituant le réseau Natura 2000. L'objectif de ce réseau consiste à trouver un compromis entre les usages et la richesse écologique des sites.

M. FERAL revient sur le fonctionnement général de Natura 2000 en ce qui concerne la présidence des COPIL et la maîtrise d'ouvrage du DOCOB (cf compte-rendu de la réunion préliminaire aux COPIL) et apporte des précisions sur le déroulement de la rédaction du DOCOB :

- l'opérateur est la structure désignée pour la rédaction du DOCOB,
- le DOCOB est construit en deux temps : dans un premier temps, production d'un diagnostic socio-écologique du site et, dans un second temps, élaboration d'un programme d'actions (partie opérationnelle du DOCOB),
- l'animateur est celui qui réalise l'animation Natura 2000 (c'est-à-dire la mise en œuvre des actions du DOCOB).



Il incombe aux porteurs de projets dont l'implantation se situe en site Natura 2000, et dont la nature est visée par la réglementation, de produire une Évaluation d'Incidences Natura 2000 (EIN) permettant de s'assurer que le projet n'a pas d'impact sur le milieu.

Historique du site Natura 2000 FR900610 Embouchure du taravo

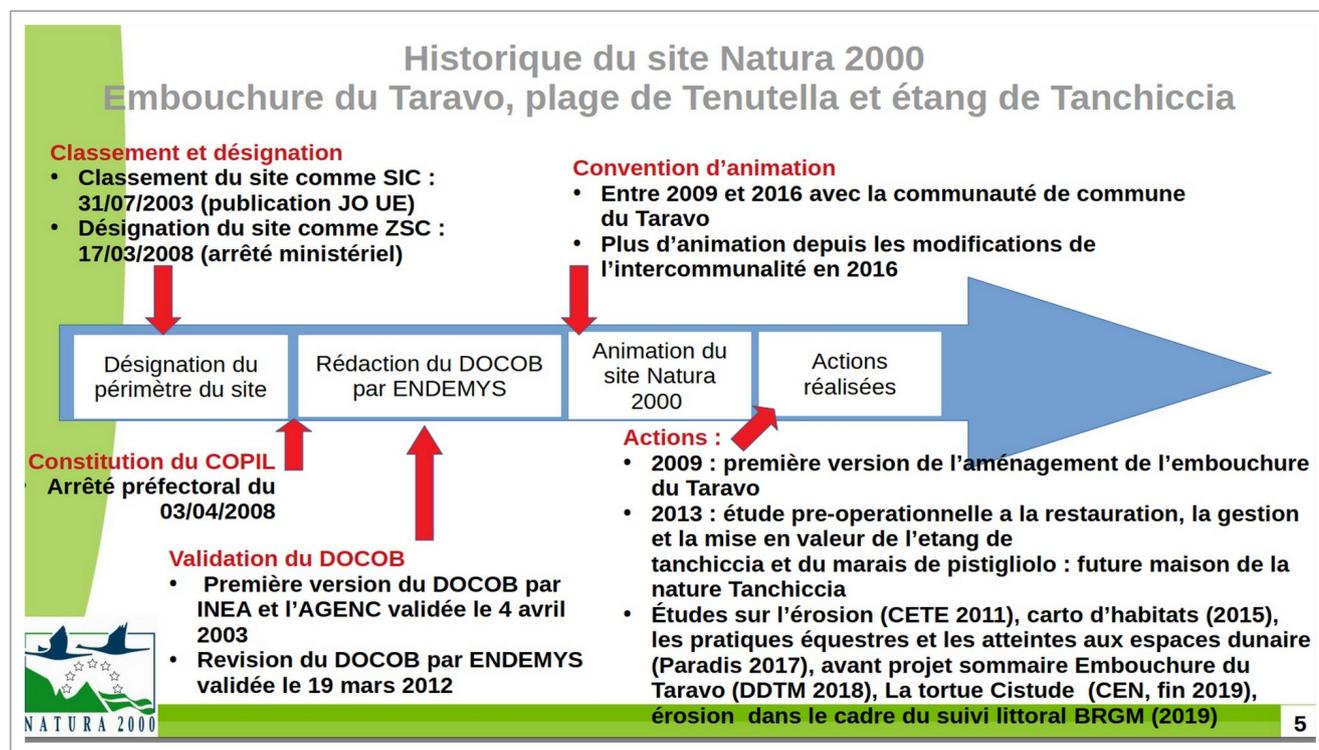
Le dernier comité de pilotage s'est tenu le 11 février 2016 et a conclu -entre autres- sur la nécessité de renouveler l'animateur Natura 2000 au regard des évolutions attendues sur le périmètre des intercommunalités en Corse.

De fait, la dissolution de l'ancienne communauté de communes du Taravo au profit des 2 intercommunalités actuelles (Sartenais Valinco et Pieve d'Ornano) puis la disparition des départements au profit d'une collectivité de Corse (CdC) ont provoqué une interruption de l'animation Natura 2000 depuis 2016. Le premier objectif du présent comité de pilotage était donc de remettre l'animation en train de façon officielle.

Néanmoins, bien qu'il n'y ait pas eu d'action très visible durant cette période ou l'animation était suspendue, le travail s'est poursuivi de multiples façons :

- L'inauguration en 2017 de la « maison de la Nature » et de l'aménagement autour de l'étang Tanchiccia
- l'étude par Guilhan Paradis commandée par la DDTM de l'impact des activités équestres sur Taravo et Cupabia (mis à disposition sur le site internet des sites Natura 2000)
- un suivi par la DDTM de l'impact du centre équestre à l'embouchure du Taravo, qui fait stationner, pâturer et circuler les équins sur la dune
- une étude des populations de tortue cistude menée par le Conservatoire des Espaces Naturels (qui sera restituée et mise à disposition du public fin 2019)
- un suivi du phénomène d'érosion par le BRGM dans le cadre du ROL, réseau d'observatoire du Littoral (qui sera restituée et mise à disposition du public en octobre 2019).
- Rédaction d'un avant-projet proposant un aménagement de l'embouchure du Taravo par la DDTM

Le schéma suivant récapitule les grands moments de ce site Natura 2000 :



Bilan de l'animation Natura 2000 du site FR900610 Embouchure du taravo

l'équipe de Charles Chipponi et Frederc Soichey, de la Collectivité de Corse, à travers le programme d'aménagement et de suivi de l'ensemble de la basse vallée du Taravo, de l'aménagement de l'étang de Tanchiccia et de la Maison de la nature ont apporté des éléments de réponse à bien des fiches actions du document d'objectifs :

	ENJEUX	OBJECTIFS	FICHES ACTIONS	OBJET DE L'ACTION	PRIORITE
CORDON LITTORAL	A Conservier les habitats d'intérêt communautaire des plages et dunes	1 Gérer la fréquentation du site	A1 Maîtriser les acces du site	Aménager des stationnements et des accès, gérer la fréquentation et les usages du site par la maîtrise des accès aux plages et dunes, organisation de sentiers d'accès au site et de stationnements le long de la D757 et D157, gestion et canalisation des flux, limitation de l'accès au site pour les véhicules motorisés et les chevaux, mise en place d'une signalétique sur Natura 2000 et réglementation.	1
		2 Favoriser la régénération des dunes dégradées	A2 Déterminer et mettre en défens les zones dunaires sensibles	- Cartographier précisément les secteurs du cordon littoral dégradés par le piétinement ou le surpâturage dont une mise défens permettrait la régénération des habitats d'intérêt communautaire et l'atteinte d'un bon état de conservation ; - Mettre en défens les secteurs dunaires dégradés par le piétinement (pose de clôtures) et le surpâturage (mise en défens temporaire ou ajustement de la pression de pâturage).	1
		3 Organiser la mise en défens des arrières-dunes contre l'érosion marine	A3 Définir et mettre en oeuvre les moyens de protection des arrières-dunes du secteur de Pistigliolo	L'érosion du cordon dunaire sableux, notamment sur le secteur de Pistigliolo, ne pouvant être solutionné, il tient de définir les moyens de protéger les arrières-dunes et les terres agricoles de la basse plaine alluviale face à cette érosion marine. La restauration du fourré littoral pourra protéger les terres agricoles des avancées sableuses et de « retarder » le phénomène d'érosion.	2
		3 Lutter contre les espèces envahissantes	A4 Eradiquer les espèces invasives du cordon dunaire	Localisation, arrachage puis entretien annuel. Lutter efficacement contre le développement des espèces exotiques envahissantes (principalement la Griffes de sorcière) sur le cordon dunaire (dune de Tenutella, secteur de Pistigliolo et plage du Taravo au niveau du camping).	2
	B Préserver la station de Linaire jaune de Corse	1 Garantir les conditions de maintien du peuplement de Linaire jaune de Corse	B1 Maintenir le milieu ouvert autour de la station de Linaire de Corse	Localisation puis entretien bi-annuel. Maintenir l'ouverture du milieu sur cette station, éventuellement ouvrir la végétation vivace, afin de favoriser le maintien de la Linaire jaune de Corse.	1
	C Veille écologique et suivi du site	1 Suivre l'évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites	C1 Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Mesurer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site ; * Vérifier l'efficacité des mesures engagées dans le cadre du DCCCB sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.	1

Un projet tout particulier a été longuement débattu par le comité de pilotage, celui de l'aménagement de l'embouchure du Taravo.

Aménagement de l'embouchure du taravo

Un sujet d'étude a été confié fin 2018, dans le cadre du suivi du site Natura 2000 par la DDTM, à Aurelie Essartier et Jérémy Richeux ; ils ont, assistés de plusieurs contributeurs, proposé un avant-projet de l'aménagement de l'embouchure du Taravo qui réponde d'une part à la problématique érosion observée coté bras mort du Taravo, d'autre part à la problématique impact de la fréquentation équestre et piétonne sur les milieux dunaires coté Tenutella.



Cet avant-projet a été repris par la Collectivité de Corse qui en a présenté une nouvelle version qui 1/fait suite aux aménagements déjà en place sur Tanchiccia et 2/répond aux actions A1 à B1 du document d'objectifs. Cette nouvelle version du projet est projetée en 2 phases.

Première phase du projet

La phase 1 du projet, coté bras mort du Taravo prévoit :

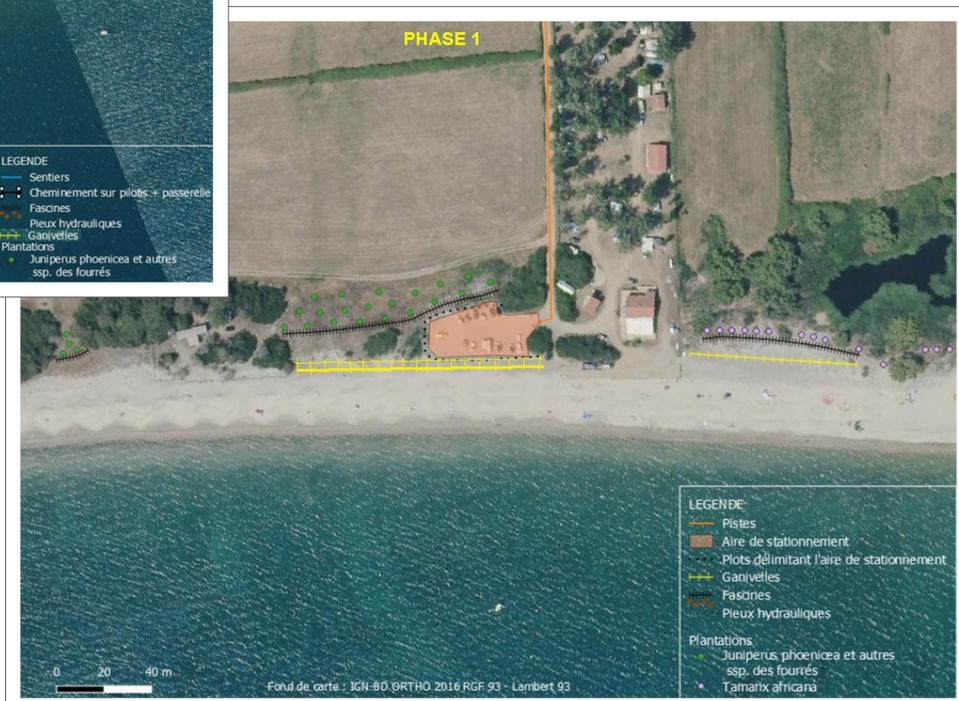
1. l'aménagement d'un ponton promenade connectant la plage de l'embouchure du Taravo à l'aménagement de Tanchiccia
2. si les problèmes de fonciers sont résolus, une petite zone de stationnement au départ du ponton à proximité de la départementale
3. une série de pieux hydrauliques pour lutter contre l'érosion du littoral dunaire
4. des équipements de type ganivelles, casiers à ganivelles, fascines, à la fois pour stabiliser le haut du cordon dunaire et pour atténuer les phases de submersion marine
5. la restauration du fourré littoral pour atténuer les phases de submersion marine.

Du côté des autorisations foncières, cette première phase est la première susceptible de pouvoir être mise en œuvre à l'exception, à ce jour, de la zone de stationnement vers la départementale.

La mesure « pieux hydrauliques » pour atténuer le phénomène d'érosion a été particulièrement discutée.

Bien qu'elle ait déjà été appliquée dans certaines communes littorales de Bretagne, la mesure a un caractère expérimental ; nous ne disposons que de simples retours empiriques des gestionnaires mais pas d'un suivi scientifique validant l'efficacité du dispositif. Néanmoins l'impression générale est que le dispositif joue son rôle et freine le phénomène d'érosion.

Lors d'échanges techniques avec le BRGM (antérieurs au comité de pilotage), celui-ci incite à la prudence sur ce point de l'aménagement et suggère de prolonger l'observation du littoral notamment à travers son programme ROL (Réseau d'Observation du Littoral) avant de prendre des mesures de gestion.



L'aménagement n'emploie aucune technique d'ingénierie lourde qui vise soit à figer les berges, soit à modifier la complexe dynamique hydro-sédimentaire présente ; les pieux plantés en quinconce dans le sable ont pour but d'atténuer par dispersion l'énergie des vagues. Leur mise en place, quoique technique, est non impactante et peu onéreuse. La prise de risque pour le site Natura 2000 est à priori nulle si le chantier est bien conçu.



Cependant cet aménagement n'aura peut-être aucun effet curatif, les causes des phénomènes érosifs observés depuis des décennies ne sont pas toujours pas comprises. Quelques premiers éléments en provenance du BRGM pointent une alternance de phénomènes érosifs (en particulier lors des tempêtes) et de réengraissement de la plage, avec tout de même plus d'érosion que d'engraissement. Le rapport sera rendu public dès que disponible, à l'automne 2019.

La commune est invitée à nouer un partenariat plus renforcé avec le BRGM pour la bonne compréhension des phénomènes et le suivi des mesures mises en œuvre. Cela pourrait se faire soit via le ROL (Réseau d'Observation du Littoral) déjà en place, soit via un partenariat spécifique. Le COPIL approuve la mise en place de ce partenariat dont les modalités devront être précisées.

M Paradis invite à plus généraliser l'emploi des tamaris d'Afrique déjà bien implantés sur le site et surtout très tolérants au sel (qu'ils sont capables d'excréter). Attention : le tamaris d'Afrique est une espèce protégée, des dossiers de dérogation seront à monter auprès de la DREAL.

Le secteur de l'ancienne boîte de nuit vers l'embouchure du Taravo est moins maîtrisé au niveau foncier.

Pour finir cette première phase est estimée à 400 K€ selon la répartition suivante :

- 80 K€ pour les mesures de génie écologique (ganivelles, et fascines, pieux hydrauliques et restauration du fourré littoral)
- 320 K€ pour le système ponton passerelle (ce type d'aménagement est toujours onéreux, des financements autres que Natura 2000 devront être sollicités ici)

Seconde phase du projet

La seconde phase du projet prévoit l'aménagement de l'embouchure à la partie Tenutella du site pour répondre à 2 problématiques particulières : la fréquentation équestre et piétonne.

La question du foncier en particulier reste encore à traiter sur cette seconde phase du projet.

Cette seconde phase est constituée de mesures plus classiques de génie écologique du littoral : ganivelles, fascines, géotextiles etc., avec un questionnement sur le mur d'enceinte, dans un fort mauvais état.

Le COPIL a débattu de la circulation proposée sur la dune aux chevaux et promeneurs, activités classiques (au moins pour la promenade) mais non dénuée d'impact comme le montre l'entrelac de sentiers visibles sur la vue aérienne.



Un petit historique doit être fait pour rappeler les rapports entre activité hippique et le site. En 2009 un privé met en place sur la dune de Tenutella un circuit équestre d'environ 1 km. Refaçonnage du terrain, destruction des habitats dunaires , traversée de la station de linaira jaune... un fort impact, les travaux ont été interrompus et le site laissé à cicatriser avec l'aide de quelques mesures d'accompagnement mises en place par l'État et les collectivités.

En 2012 le centre équestre à l'embouchure du Taravo a été autorisé par l'administration à utiliser la plage de Tenutella à conditions que la pression des chevaux sur la dune reste faible et qu'elle évite les parcours sur la partie végétalisée de la dune. Ce fut une erreur ; le temps passé a montré un certain nombre d'impacts : piétinement, dénudement et broutage ; voir l'étude de Guilhan Paradis disponible ici :

<http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9400610-embouchure-du-taravo-plage-de-tenutella-etang-de-tanchiccia>)

Les derniers échanges avec l'exploitant (dernier courrier en 2018) lui indiquaient de mettre en place des bonnes pratiques ; ne pas pâturer la dune et passer sur la partie non végétalisée de la dune. La pâturage semble avoir cessé cependant des traces de passage en haut de dune sont encore visibles. Faute d'aménagements conciliant la chèvre et le choux (l'équin et l'oyat) et mettant en défends les zones à enjeux, un cadrage plus strict des pratiques du centre équestre serait à réaliser. Une présence plus régulière permettrait de vérifier l'application des prescriptions édictées. Si une conciliation est impossible l'interdiction complète de la pratique équestre sera à envisager.

Enfin attention à bien traiter également toutes les pratiques pouvant impacter les milieux dunaires : équestre professionnel, équestre privé, vélo, multiplication du piétinement.....

Différencions enfin la question de l'usage de la question de l'impact ; on peut estimer qu'il n'y a pas d'impact sur la dune si l'exploitant respecte certaines précautions, et pourtant ne pas souhaiter avoir des chevaux au milieu des baigneurs. L'activité équestre à Cupabia est moins impactante que la fréquentation piétonne, et plutôt moins impactante que l'activité équestre pratiquée sur Tenutella. Une sorte de compromis d'usage s'est mis en place, les chevaux passant sur Cupabia sur la partie non végétalisée assez tôt le matin. L'animateur devra proposer, en complément de l'aménagement en cours de réflexion, une charte des bonnes pratiques équestres rédigée avec les acteurs concernés.

M. PARADIS confirme que la dune de Tenutella comporte trop de sentiers. Il rajoute que la cicatrization par la végétation de celle-ci est trop lente par rapport à la pression exercée. Il conseille de mettre en défend toute la dune, mais cautionne la fréquentation piétonne à certains endroits (en arrière, sur la dune grise). Concernant le passage des chevaux sur la dune il le déconseille fortement.

Le coût de cette seconde phase est estimé à 65 K€.

Questions techniques autres

Il a été signalé plus haut que les causes du phénomène d'érosion ne sont globalement pas comprises. Quatre questions en particuliers peuvent y répondre en partie et devront faire l'objet d'études et peut-être d'actions spécifiques :

- Transit sédimentaire et bras mort du Taravo : faut-il rouvrir le bras mort du Taravo ?
- Transit sédimentaire et micro centrale du Taravo : quel impact de la micro centrale ? Doit-on la modifier ?
- Équilibres hydrodynamiques entre le fleuve, le bras mort, la nappe phréatique et les étangs et conséquences sur la gestion globale du site
- Doit-on reconstituer la zone humide en grande partie comblée à l'embouchure du Taravo ?

Ces questions seront à étudier au cours du cycle d'animation à venir.

Portage administratif du projet

Le comité de pilotage valide le montage suivant : un portage du projet par la commune de Serra di Ferro, avec une délégation de maîtrise d'ouvrage sur la partie Olmeto (la plage de Tenutella) par la communauté de communes du Sartenais Valinco (normalement compétente en environnement).

Financement du projet

Le projet dans son ensemble (phases 1 et 2) est estimé à 500 K€. De tels montants ne sont pas accessibles aux procédures habituelles de Natura 2000 ; cela implique un montage financier complexe qui pourrait être par exemple (attention chiffres uniquement indicatifs !) :

- État/N2000 10 % (20 % si certains fonds spéciaux dédiés à la préservation du littoral se révèlent accessibles)
- Commune : 10 %
- communautés de communes : 20 %
- CdC : 20 %
- FEADER : 40 %

Le président des comités de pilotage jouera un rôle majeur sur un tel projet en démarchant les administrations et collectivités afin que les différents aspects techniques, administratifs et financiers soient validés. Charge à l'animateur Natura 2000 d'assister la Collectivité de Corse dans les montages de dossiers à venir, les démarches auprès des propriétaires, la finalisation technique des points encore en suspens.

Au final le comité de pilotage a validé la solution de compromis que représente l'aménagement proposé par la Collectivité de Corse,

Autres actions menées sur l'embouchure du Taravo

Frédéric SOICHEY a présenté une synthèse sur l'évolution des populations d'oiseaux dans l'étang de Tanchiccia. Au total il a été recensé 154 espèces d'oiseaux de passage ou nicheuse. Il alerte sur la baisse du nombre d'oiseaux nicheurs ces derniers temps. Pour pallier à ce problème les services techniques de la Collectivité de Corse ont réduit la fréquentation du site en fermant les portes pendant la période de nidification plusieurs fois par semaine.

Étude cistude menée par le Conservatoire des Espaces Naturels

Une étude des populations de tortues cistude a été commandée au Conservatoire des Espaces Naturels par la DDTM. Cette étude montre la présence d'une très belle population de cistudes, la quasi absence de tortue de Floride (invasive). Le rapport sera rendu public dès que disponible, à l'automne 2019.

Communication

Des actions remarquables de communication et en particulier des courts métrages ont été produits par la Collectivité de Corse dans le cadre de la gestion du bas Taravo. Le Taravo a été labellisé « Rivière sauvage » en mars 2017.

Il est rappelé qu'il existe un site internet des sites Natura 2000 de Corse qui peut être utilisée comme support de communication y compris par les collectivités gestionnaires de site Natura 2000 :

<http://corse.n2000.fr/accueil>

Activité agricole

Toute la basse vallée du Taravo est propice à une activité agricole plutôt extensive de qualité. Des démarches particulières ont été mises en place par les exploitants agricoles ; à signaler en particulier :

- M Abbatucci a procédé à une ACV, analyse du cycle de vie de son exploitation.
L'analyse du cycle de vie est un outil abouti en matière d'évaluation globale et multicritère des impacts environnementaux. Cette méthode normalisée permet de mesurer les effets quantifiables de produits ou de services sur l'environnement.
Voir <https://www.ademe.fr/expertises/consommer-autrement/passer-a-laction/dossier/lanalyse-cycle-vie/quest-lacv>
M Abbatucci a fort aimablement proposé de mettre son ACV à disposition du comité de pilotage.
- 8 agriculteurs se sont regroupés pour prendre conseil d'un ingénieur agro indépendant pour le suivi des sols

M. Jacques ABBATUCCI est également intervenu sur le problème des Espèces Envahissantes Exotiques (EEE) et a alerté sur les nouvelles EEE qui se développent à cause du changement

climatique. Il suggère d'intégrer une nouvelle fiche action dans le DOCOB sur « l'adaptation agricole face au changement climatique ».

Ces démarches agricoles/économiques/écologiques sont à encourager; il est probable que ce soit le futur gros chantier de ce site Natura 2000 précurseur en Corse.

Conclusions du COPIL du site Natura 2000 FR900610 Taravo

Gouvernance

- M Vincent CICCADA, de la communauté de communes Pieve de l'Ornano, prend la présidence de chacun des 2 sites Natura 2000 Taravo et Cupabia.
- La commune de Serra di Ferro assurera la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 pour chacun des 2 sites des 2 sites Natura 2000 FR9400610 « Embouchure du Taravo » et FR9400616 « Juniperaie de Porto Pollo et plage de Cupabia ».

Programme d'action de l'animation Natura 2000

- Le projet « Embouchure du taravo » est la priorité du cycle d'animation à venir
- Formaliser un partenariat avec le BRGM
- Une charte des bonnes pratiques équestres
- Rassembler toutes les études publiées ces dernières années et les mettre à disposition du public, éventuellement en mettant à jour le document d'objectifs
- La question agricole au sein du site Natura 2000 devra être expertisée et posée de façon plus précise, et fera peut-être l'objet d'une prochaine fiches actions

Comité de pilotage du site
FR9400616 « Plage de Cupabia et Juniperaie de Porto Pollo »

Toutes les généralités et questions relatives à la gouvernance du site ont été présentées ci-dessus ; s’y reporter pour plus de détails. L’essentiel étant :

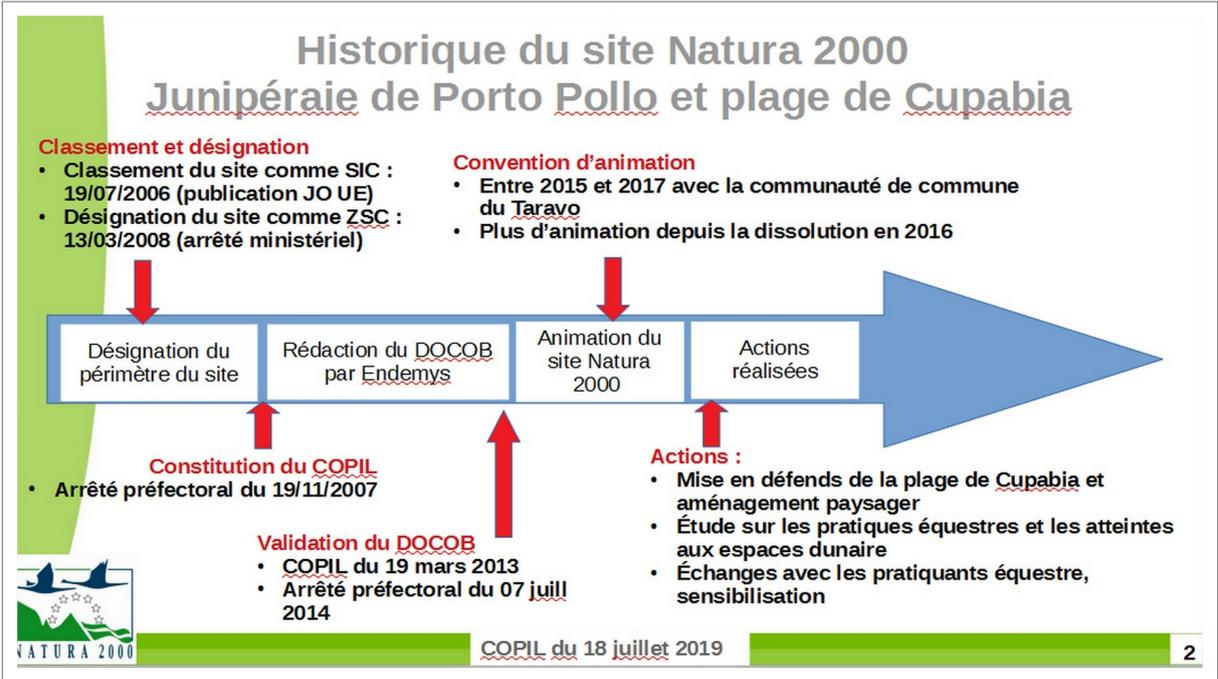
M Vincent CICCADA, de la communauté de communes Pieve de l’Ornano, **prend la présidence de chacun des 2 sites Natura 2000 Taravo et Cupabia.**

La commune de Serra di Ferro assurera la maîtrise d’ouvrage de l’animation Natura 2000 pour chacun des 2 sites des 2 sites Natura 2000 FR9400610 « Embouchure du Taravo » et FR9400616 « Juniperaie de Porto Pollo et plage de Cupabia ».

Historique du site Natura 2000 FR900616 Cupabia

Le dernier comité de pilotage s’est tenu le 11 février 2016 et a conclu -entre autres- sur la nécessité de renouveler l’animateur Natura 2000 au regard des évolutions attendues sur le périmètre des intercommunalités en Corse.

De fait, la dissolution de l’ancienne communauté de communes du Taravo au profit des 2 intercommunalités actuelles (Sartenais Valinco et Pieve d’Ornano) puis la disparition des départements au profit d’une collectivité de Corse (CdC) ont provoqué une interruption de l’animation Natura 2000 depuis 2016. Le premier objectif du présent comité de pilotage était donc de remettre l’animation en train de façon officielle.



Bilan de l'animation du site Natura 2000 FR900616 Cupabia

Néanmoins, bien qu'il n'y ait pas eu d'action très visible durant cette période ou l'animation était suspendue, comme pour le site du Taravo le travail s'est poursuivi en souterrain de multiples façons et en particulier avec le travail de l'équipe de Jean Michel di Rosa de la Collectivité de Corse.

M. Dirosa a présenté l'action de la Collectivité de Corse qui a procédé à l'aménagement de la plage de Cupabia et répondant aux actions C1 à C3 du document d'objectifs. Après un descriptif du site de Cupabia faisant ressortir sa situation, le patrimoine naturel, le patrimoine bâti présents sur le site, ainsi que les protections environnementales dont bénéficie le site, un focus est fait sur chacun des objectifs principaux fixés par le DOCOB :

Axes de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures de gestion	Priorité ¹²
A-Animation et mise en œuvre du DOCOB	A1-Animation du document d'objectifs	A1.1-Favoriser la mise en œuvre des mesures du document d'objectifs par une animation du site Natura 2000	1
	A2-Mise en cohérence du périmètre Natura 2000	A2.1-Actualiser le tracé réalisé à l'échelle parcellaire	3
B-Amélioration des connaissances naturalistes	B1-Amélioration des connaissances sur les habitats naturels	B1.1-Réaliser une cartographie des habitats naturels	1
		B2.1-Compléter l'inventaire faunistique	3
	B2-Amélioration des connaissances sur les espèces	B2.2-Recensement de tortue d'Hermann et promotion de mesures favorables à l'espèce	3
		B2.3-Améliorer les connaissances sur la population de cistude d'Europe	1
C-Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	C1-Définition et mise en œuvre des aménagements d'accueil du public sur le site de Cupabia	C1.1-Aménager la plage et l'arrière-plage de Cupabia pour favoriser conservation des habitats dunaires par un accueil du public organisé	1
	C2-Restauration de la qualité écologique des milieux naturels	C2.1-Restaurer les habitats dunaires dégradés de Cupabia	1
		C2.2- Connaissance, surveillance et limitation des plantes envahissantes	2
	C3-Prévention des dégradations sur les habitats naturels	C3.1-Mettre en place une veille écologique et environnementale du site Natura 2000	1
	C4-Protection de la juniperaie	C4.1- Classement des peuplements de genévriers en Zone Boisée Classée	2
C5-Préservation de la cistude d'Europe	C5.1-Déterminer la présence/absence de la tortue de Floride et le cas échéant, mettre en place une régulation	2	
D-Information et sensibilisation du public aux enjeux environnementaux	D1-Information et sensibilisation du public	D1.1-Sensibiliser les scolaires à l'environnement	1
		D1.2-Sensibiliser les différents utilisateurs à la conservation des espèces patrimoniales	1
		D1.3- Définir et mettre en place une signalétique	1
E-Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics / privés	E1-Évaluation des incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000	E1.1-Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000	1

- C1.1 Aménager la plage et l'arrière plage de Cupabia pour favoriser la conservation des habitats dunaires par un accueil du public organisé.

Rappel de l'étude de restauration et de mise en valeur paysagère, réalisée en 2016 sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse (Ex CD2A), par François Garnier (Erbabarona Paysages), en vue de l'aménagement du secteur de la plage et de l'arrière plage et du traitement des abords du site de Cupabia.

M. Dirosa précise alors les travaux d'aménagement réalisés ensuite par l'entreprise d'une part et par les gardes du Littoral de la Collectivité de Corse d'autre part (Photos des travaux en cours, croquis) et détaille les coûts, matériels et participations (cf annexe présentation Prezi).

- C2.1 Restaurer les habitats dunaires dégradés de Cupabia.

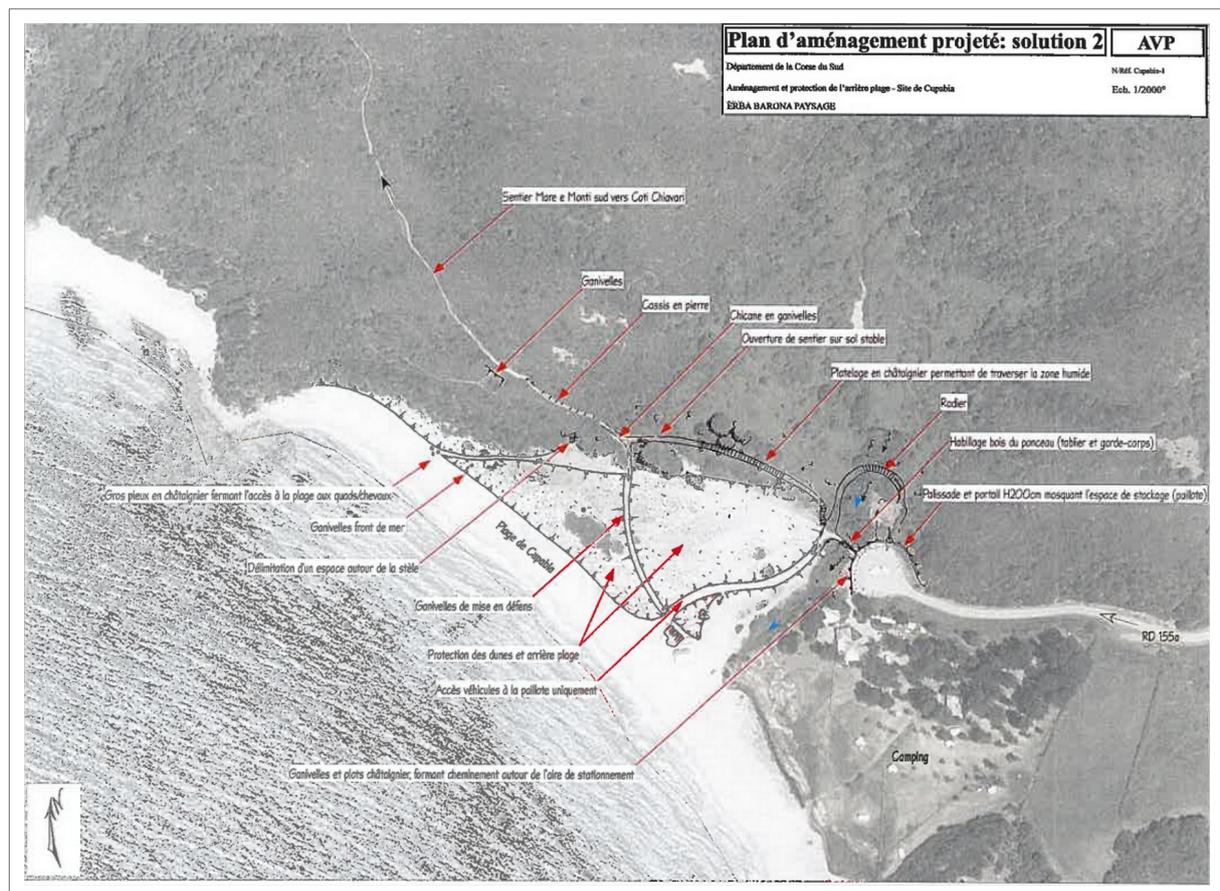
Présentation de photos aériennes des aménagements entrepris sur le site pour canaliser le public et favoriser la restauration des habitats dunaires.

- C2.2 Connaissance, Surveillance et limitation des plantes envahissantes.

Présentation de photos du site avant l'action des gardes du littoral (présence de plantes envahissantes), de photos des gardes du littoral en surveillance sur le site et pendant une séance d'arrachage de plantes envahissantes, et des photo du site après les différentes actions.

- C3.1 Mettre en place une veille écologique et environnementale du site Natura 2000.

Présentation de photos illustrant l'action des gardes du littoral qui assurent tout au long de l'année et continueront d'assurer une veille écologique et environnementale sur le site de Cupabia.



La présentation se conclut par un focus sur les actions prévues au DOCOB qu'il reste à mener :

- Animations pédagogiques sur site
- Pose de Signalétiques
- Aménagement de la partie Sud Est du site de Cupabia
- Suivi des espèces présentes sur site
- Évaluations des différentes actions

Ces actions seront mises en œuvre dès 2020.

Activité équestre

Se reporter au débat rapporté ci-dessus pour le Taravo.

L'animateur devra proposer, en complément de l'aménagement en cours de réflexion, une charte des bonnes pratiques équestres rédigée avec les acteurs concernés.

Communication

Des actions remarquables de communication et en particulier des courts métrages ont été produits par la Collectivité de Corse dans le cadre de la gestion du bas Taravo et de la présentation des espaces naturels sensibles. Le court métrage présentant Cupabia est accessible ici :

<http://corse.n2000.fr/accueil>

Conclusions du COPIL du site Natura 2000 FR900616 Cupabia

Gouvernance

- M Vincent CICCADA, de la communauté de communes Pieve de l'Ornano, prend la présidence de chacun des 2 sites Natura 2000 Taravo et Cupabia.
- La commune de Serra di Ferro assurera la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 pour chacun des 2 sites des 2 sites Natura 2000 FR9400610 « Embouchure du Taravo » et FR9400616 « Juniperaie de Porto Pollo et plage de Cupabia ».

Programme d'action de l'animation Natura 2000

- L'aménagement de la plage de Cupabia est à finaliser
- Une charte des bonnes pratiques équestres
- Rassembler toutes les études publiées ces dernières années et les mettre à disposition du public, éventuellement en mettant à jour le document d'objectifs
- Faire évoluer le périmètre du site Natura 2000

A l'issue de ces travaux, la sous préfète de Sartene remercie chacun des participants.

Pour la Préfète
Le sous-préfet de Sartene
Le Sous-Préfet



Arnaud GILLET